



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ



Le Délégué territorial

V/Réf : Affaire suivie par Agnès MICHEL

N/Réf : GV / LB / 2017-0300

Dossier suivi par : Gilles VAUDELIN / Line BROUSSARD

Tél. : 04.75.41.06.37

Mail : g.vaudelin@inao.gouv.fr

Monsieur le Préfet de l'Isère
Direction Départementale de la Protection des
Populations
Service Installations classées
22, Avenue Doyen Louis Weil - CS 6
38 026 GRENOBLE CEDEX 1

Valence, le 28 août 2017

Objet : Avis INAO pour ICPE société Mecano Gravure MGC- Le Versoud (38)

Par courrier en date du 16 août 2017, vous avez bien voulu me faire parvenir, la demande d'autorisation d'exploiter une installation de traitement de surface présentée par la société MECANO GRAVURE MGC, sur la commune du Versoud (38).

La commune du Versoud est située dans l'aire géographique de l'AOP « Noix de Grenoble ». Elle appartient également aux aires de production de l'IGP « Emmental français Est-Central » ainsi que des IGP viticoles (ex vin de pays) « Comtés Rhodaniens » et « Isère ».

Aucun opérateur ne revendique ces signes de qualité et d'origine sur la commune.

On recense un seul producteur en agriculture biologique.

L'étude attentive du dossier mène l'INAO à formuler les observations suivantes :

- Il s'agit du transfert de l'activité de la commune de Meylan à celle du Versoud,
- le projet est compatible avec le document d'urbanisme de la commune (zone Uia du PLU) cependant il se situe sur une parcelle cultivée en céréales,
- l'activité ne devrait pas nuire à l'agriculture ou aux paysages dans le cadre d'un fonctionnement normal, en vertu des précautions d'usage prévues,
- le projet n'impacte pas de productions sous SIQO.

Je vous informe que l'INAO n'a pas d'autre remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOP/IGP concernées.

Pour la Direction de l'INAO et par délégation,
Le Délégué Territorial
Emmanuel ESTOUR

